Lycée d'Alembert
20,22, sente des dorées
75019 PARIS
☎ 01 42 08 04 10
http://lyceedalembert.paris

La taxe d'apprentissage pourquoi ? comment ?

En tant qu'entreprise vous devez verser la taxe d'apprentissage selon le schéma ci-dessous :

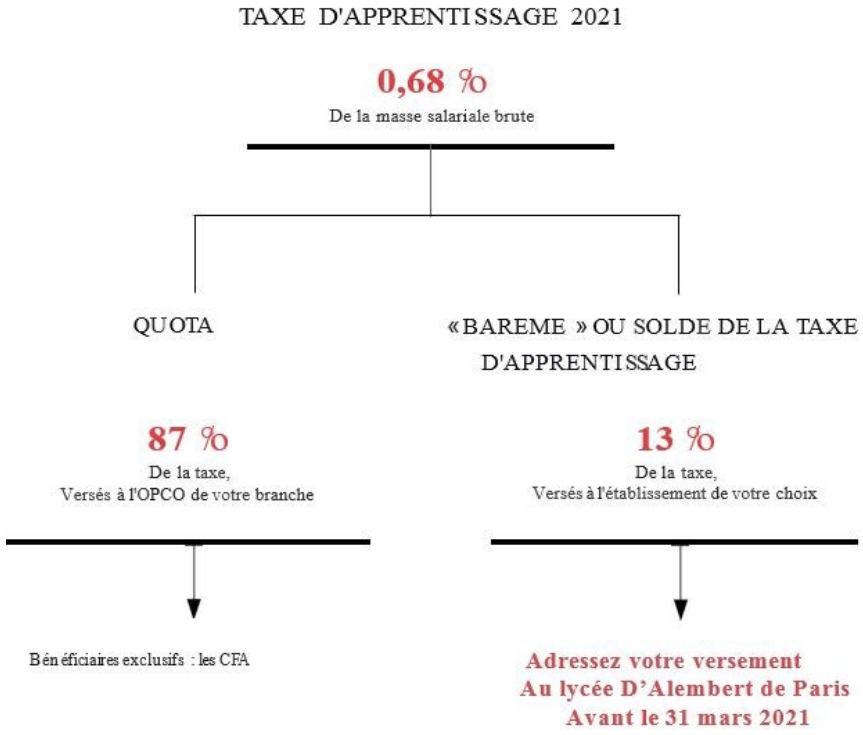

Versement possible par chèque à l'ordre de "agent comptable du lycée d'Alembert" ou par virement à l'aide du RIB ci-après.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
TRÉSOR PUBLIQUE			
Titulaire du compte LP D'ALEMBERT A/C LYCEE BERGSON			
Domiciliation TPPARIS RGF			
CODE BANQUE	CODE GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ RIB
10071	75000	00001006673	43
IBAN: FR76 1007 1750 0000 0010 0667 343 BIC: TRPUFRP1			
Cadre réservé au destinataire du RIB			

La taxe d'apprentissage permet au lycée d'Alembert de rester à la pointe des formations, de mieux innover, et à terme de former des professionnels plus performants.

Merci donc d'envoyer vos chèques libellés à « agent comptable du lycée d'Alembert » correspondant aux 13% de la somme globale que vous avez à payer.

Nous vous enverrons alors un document qui prouve que vous vous êtes acquitté de cette somme.

Nos élèves, vos futurs employés ont besoin de vous.